



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**Décision du 5 décembre 2025 portant  
modification de la décision de nomination d'un agent comptable  
secondaire de l'AEFE**

**NOR : EAEE2532673S**

**LA DIRECTRICE GENERALE,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2023 relatif au montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée aux agents comptables secondaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté de détachement du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse en date du 20 mars 2024 ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement en date du 9 avril 2024 entre l'AEFE et Mme Isabelle ANELONE ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'AEFE à la nomination de Mme Isabelle ANELONE en qualité d'agent comptable secondaire de l'IRF Amérique du Nord ;

Vu la décision du 24 juin 2024 portant nomination de Mme Isabelle ANELONE en qualité d'agent comptable secondaire de l'IRF Amérique du Nord,



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de la décision du 24 juin 2024 portant nomination de Mme Isabelle ANELONE en qualité agent comptable secondaire de l'IRF Amérique du Nord de Montréal est remplacé par les dispositions suivantes : « *Le montant annuel de l'indemnité de maniement de fonds allouée à Mme Isabelle ANELONE est fixé à 50 % du taux maximum prévu pour les agents comptables classés dans la 3ème catégorie* ».

**Article 2** : Cette décision fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Saint-Ouen, le 5 décembre 2025.

La Directrice Générale  
Claudia Scherer-Effosse